

B.55.10.Allg.

B.65.101.03.

- VZ

Berne, le 5 décembre 1947.

- 5 DEC 1947

Noté

Monsieur le Ministre,

Comme vous vous en souviendrez, j'avais relevé lors de la Conférence des Ministres, en septembre de cette année, qu'il convient de se préoccuper sérieusement d'affirmer l'autorité du Comité international de la Croix-Rouge et de sauvegarder son prestige. On est, en effet, bien obligé de constater que le Comité de Genève est actuellement en butte à certaines critiques, voire même à certaines manoeuvres tendant à le priver de son rôle traditionnel ou, tout au moins, à en réduire l'ampleur. Vous n'ignorez pas, d'autre part, que ces tendances convergentes émanent notamment de Washington et de Stockholm.

En ce qui concerne les Etats-Unis d'Amérique, nous croyons comprendre que les dirigeants du Département d'Etat ne manifestent aucune animosité ni aucun parti pris contre le CICR. Les milieux militaires américains, par ailleurs, ont su apprécier le rôle que le Comité international a joué au cours du dernier conflit et seraient bien disposés à son égard. Il semble, en revanche, que les succès du CICR et l'autorité dont il jouit gênent la Croix-Rouge américaine, qui souhaiterait apparaître, aux Etats-Unis et à l'étranger, comme l'incarnation de la Croix-Rouge et pouvoir tirer tout le parti possible d'une telle position. Certaines réactions du Département d'Etat pourraient s'expliquer par le fait que ce Département a l'habitude de consulter sa société nationale lorsque des problèmes de Croix-Rouge sont soulevés.

Pour autant que nous puissions en juger, l'attitude de la Croix-Rouge américaine envers le Comité international serait le fait non pas des dignitaires élus de cette institution, mais plutôt de certains de ses hauts fonctionnaires. Il est assez caractéristique que M. Nicholson, soit allé jusqu'à reprocher ouvertement au Comité international, lors d'une commission qui groupait à Genève, en septembre dernier, les représentants de quelques

./.

A la Légation de Suisse,
Washington.



sociétés nationales de Croix-Rouge, de jouer le rôle d'un élément de la politique du Conseil fédéral. Cette déclaration a naturellement fait une certaine impression.

J'avais déjà été frappé par la mention dans la lettre de votre Légation, du 14 juillet, concernant la revision des Conventions de Genève, des sentiments que certains milieux américains nourrissent à l'égard du Comité. D'autre part, l'idée du Département d'Etat tendant à ce que la Conférence diplomatique soit réunie à Stockholm ignore délibérément une tradition pleinement justifiée. Cet affranchissement des égards dus à la Suisse et aux Pays-Bas, gérants des conventions, est d'autant plus frappant que, pratiquement, une Conférence diplomatique qui aurait lieu immédiatement après la Conférence de Stockholm, pourrait aussi bien siéger à Genève qu'en Suède. Il est d'ailleurs fort douteux, à mon avis, que les deux conférences puissent se succéder sans interruption.

Ces considérations m'amènent, dès lors, à me demander s'il ne conviendrait pas de se renseigner sur les préventions que l'on paraît avoir aux Etats-Unis contre le CICR, sur ce qu'on lui reproche et sur les raisons de l'attitude adoptée à son égard par certains milieux ou certaines personnalités américaines. Il me paraît que nous sommes en droit de nous en préoccuper car tout en respectant scrupuleusement l'indépendance du Comité nous ne pouvons oublier qu'il s'agit d'une institution qui appartient au patrimoine moral de la Suisse.

Je m'en remets à vous du soin de juger si les démarches que vous devriez entreprendre dans ce but sont actuellement opportunes. Dans l'affirmative, vous serez à même de déterminer également s'il y a lieu de leur prêter un caractère diplomatique ou non en reprenant, par exemple, les déclarations que M. Clattenburg avait faites, en son temps, à votre collaborateur, M. Bisang.

A toutes fins utiles, je vous signale que MM. Gallopin et de Traz, de la direction du CICR, se rendront en janvier prochain aux Etats-Unis pour mettre au point les relations du Comité international avec la Croix-Rouge américaine.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.